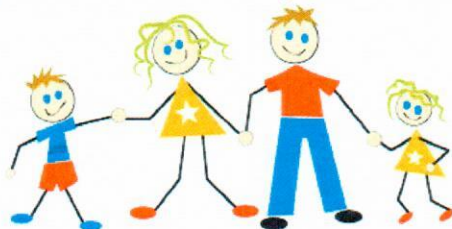


## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE SAINTE GENEVIEVE

Notre souhait est de vivre en harmonie tous ensemble et par ce règlement de favoriser l'épanouissement et le sens des responsabilités au cœur de notre école. Pour cela, chacun de nous, élèves, parents, enseignants et membres du personnel doit le connaître et le respecter.



### HORAIRES ET CIRCULATION DANS L'ECOLE



Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

Horaires des cours : 8h45 -11h45 le matin / 13h30 – 16h45 l'après-midi

Horaires ouvertures et fermetures des portes de l'école			
Horaires matin	Horaires fin de matinée	Horaires début d'après-midi	Horaires fin de journée
8H00 à 8H45	11H45 à 12H	13h15 à 13H30	16H45 à 17H10 ou 18H10 à 18H30 (après l'étude)

Horaires étude primaire
17H10 à 18H10

L'accueil est assuré à partir de 8h dans les classes pour les maternelles, sur la cour pour les primaires. Seuls les parents de maternelle sont autorisés à accompagner leur enfant dans la classe pour des raisons de sécurité.

Dès le CP, les enfants entrent **SEULS** dans la cour.

Aucun parent n'est autorisé à circuler dans l'école en-dehors des entrées et sorties des enfants de maternelle et des rendez-vous pris avec les enseignants et la direction.

Au moment des sorties, les enfants ne quittent l'établissement que s'ils sont accompagnés d'un adulte autorisé à les reprendre ou s'ils sont autorisés à partir seuls pour les CM qui possèdent un badge.

Merci de signaler à l'avance les personnes autorisées à venir chercher votre enfant.

Les remontées dans les salles hors des temps de classe sont strictement interdites.

## PONCTUALITE

Par respect pour les personnes, le travail et la discipline, il est important que les élèves arrivent à l'heure à l'école. A partir du CP, tout élève en retard doit passer par la vie scolaire où nous compléterons un billet de retard.

## ATTITUDE

Une attitude convenable et un langage correct sont primordiaux à l'égard de tous les adultes de la communauté éducative mais également entre élèves. Le respect du matériel mis à disposition et des locaux est indispensable à la vie collective.

Une tenue correcte, adaptée au travail scolaire et au climat, marquée au nom de l'enfant est demandée, ainsi qu'une coiffure convenable sans excentricité.

- La tenue de sport est réservée au cours d'EPS.
- Le maquillage et le vernis ne sont pas autorisés.
- Les casquettes et boucles d'oreilles pour les garçons ne sont pas acceptées.



## EFFETS PERSONNELS

Pour la sécurité de tous, sont autorisés les élastiques, les balles en mousse (sauf par temps de pluie), les cordes à sauter, les petits livres, les jeux de cartes et autres petits jouets en quantité raisonnable dans une petite sacoche. Les billes sont tolérées (sauf billes chinoises et gros calibres) à condition qu'elles ne soient pas l'objet de violence entre les enfants.

Chacun est responsable de ses jouets. Les jeux électroniques, MP3/4, téléphones portables, cartes de collection, pates slim sont interdits. Les bijoux, l'argent et tout objet de valeur sont à proscrire et l'établissement décline toute responsabilité.

## GOUTERS

Chewing-gum, sucettes et bonbons sont interdits en classe et dans la cour.

**Seul un goûter pour les enfants allant à l'étude du soir est à prévoir.** Pour favoriser le bon équilibre alimentaire de vos enfants, aucune autre collation n'est autorisée au-cours de la journée. Privilégiez pour cela des goûters équilibrés (pas de canettes pour des raisons de sécurité)



## ABSENCE DES ELEVES

Toute absence doit être notifiée à la vie scolaire le matin même et justifiée par un écrit (billet d'absence). Pour les élèves de primaire, nous demandons aux familles de se rapprocher de la vie scolaire afin de venir chercher les devoirs, de mettre à jour les apprentissages vécus et le travail réalisé pendant l'absence de leur enfant.

Nous vous demandons de veiller à ne pas prendre de rendez-vous personnels sur temps scolaire car ils désorganisent le travail de la classe. Seules les absences thérapeutiques sont tolérées. Les dates

de congés sont celles annoncées par le chef d'établissement dès la rentrée scolaire. Les vacances ne doivent ni être anticipées, ni prolongées. Les absences exceptionnelles seront signalées à l'avance par écrit au chef d'établissement et à l'enseignant. Le travail ne sera alors pas donné à l'avance par les enseignants. Les parents en assument la responsabilité.

## SANTE / INFIRMERIE

Signalez rapidement les maladies contagieuses (varicelle, rougeole, oreillons...). Un enfant malade ne peut être accueilli à l'école. Celle-ci n'est pas habilitée à soigner ni à donner des médicaments, même sur ordonnance. Les petits « bobos » sont gérés au sein de l'école et un billet est complété dans le cahier de liaison. Les élèves ne sont envoyés à l'infirmerie que pour des cas nécessitant l'expertise de l'infirmière et la famille est alors prévenue immédiatement.

## SANCTIONS

Face à toute situation conflictuelle, un dialogue sera engagé entre les différents enfants concernés avec un adulte médiateur de l'école afin de trouver une solution ou une sanction réparatrice. Les situations conflictuelles entre enfants, vécues à l'intérieur de l'établissement seront gérées à l'intérieur de l'établissement par les enseignants et le personnel éducatif. Les parents n'interviennent en aucun cas dans ces situations.



## SPORT EN PRIMAIRE

A partir du CE2, les élèves doivent avoir une tenue adaptée pour le sport dans un sac marqué à leur nom afin de se changer.

## CARACTERE PROPRE

L'Enseignement Catholique est ouvert à tous : c'est le cœur de sa mission évangélique. Il intègre dans ses horaires des temps de culture religieuse et de célébrations qui sont obligatoires pour tous.

Signature de l'élève :



Signature des  
responsables légaux